



Note d'information relative à l'offre de « parts sociales » par brupower SC

Le présent document a été établi par Stanislas d'Herbement, administrateur de la coopérative brupower.

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.

La présente note d'information date du 27-12-2024.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

L'instrument offert est une action, qui, dans une société coopérative, porte le nom de « part de coopérateur » ou « part sociale ». En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur.

L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer. L'action a une durée de vie illimitée. Voir à cet égard le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les principaux risques, spécifiques à l'offre concernée et leur effet potentiel sur l'émetteur et les investisseurs sont les suivants :

Risques spécifiques liés à l'investissement en actions :	Risque de perte totale ou partielle du capital investi brupower sc attire l'attention sur le fait que ce produit représente un investissement en parts sociales, et par conséquent, comporte des risques. Nous recommandons aux actionnaires souhaitant investir en parts sociales de considérer leur investissement comme à perte.
--	---

	<p>La perte maximale des actionnaires est limitée au montant de leur investissement. Les investisseurs ne sont pas responsables pour la couverture de potentielles dettes contractées par la coopérative.</p> <p>Les parts sociales de brupower sont des actions et non des dépôts, elles ne sont pas éligibles à la garantie du Fonds de Protection des Dépôts et des Instruments Financiers.</p> <p>Risque lié à l'absence de liquidité des parts/au remboursement de l'action Les membres n'ont le droit de se retirer que pendant les six premiers mois de l'exercice social, qui commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année. Cela signifie qu'une demande de retrait d'un membre au cours du second semestre de l'exercice ne sera suivie d'effet qu'au cours de l'exercice suivant. En outre, un retrait total ou partiel n'est possible qu'au plus tôt la sixième année après la prise de participation. Le remboursement ou la vente de part sociale est soumis à l'approbation de l'Organe d'Administration.</p> <p>Le paiement de la valeur de la part est, comme le prévoit la loi, soumis à un test de liquidité et d'actif net. Ces tests ont pour objet de s'assurer que le remboursement ne rend pas l'actif net négatif et ne compromet pas le paiement des dettes de la société raisonnablement prévisibles au cours des douze mois suivants.</p> <p>Risque lié aux variations de valeur des parts et à l'inflation La valeur des parts est déterminée dans les statuts de la coopérative. Les sociétaires sortants ont droit au remboursement de leur participation, c'est à dire au montant réellement libéré et non encore remboursé pour leurs parts, sans que ce montant ne puisse être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés. En cas de pertes comptables importantes ramenant le montant des fonds propres sous la valeur des parts émises, il y a un risque de moins-value des parts.</p> <p>Le retour sur investissement se fait uniquement par le biais du versement d'un éventuel dividende. Ceci signifie également que les parts n'offrent pas de protection contre l'inflation ou l'érosion monétaire. En cas de liquidation, après apurement de toutes les dettes et frais de liquidation, l'actif net servira en priorité à rembourser des sommes versées en libération des actions. Les réserves existantes ne peuvent, sous quelque forme que ce soit, faire l'objet d'une distribution.</p> <p>L'Assemblée Générale ordinaire de brupower sc décide par vote du montant de distribution des dividendes si une distribution est possible. Brupower étant agréée comme coopérative selon la CNC, elle ne peut pas distribuer les plus-values ou les bénéfices reportés à ses coopérateurs à l'exception du versement d'un dividende limité à 6%. Aucune garantie n'est donnée quant aux rendements futurs.</p>
--	---

	<p>Risque lié à l'investissement dans les sociétés Brupower compte investir une partie de son capital ou via prêts subordonnés dans une société détenant les actifs des production éolien offshore en mer du nord. Les revenus potentiels de brupower sc à travers ce projet sont donc des dividendes payés par ses sociétés d'exploitation ou des intérêts payés sur les prêts subordonnés qui leur sont octroyés. Les dividendes reçus par la coopérative ne peuvent donc pas être garantis à l'avance. Il est à noter que ce type de fonctionnement est classique dans les financements de projets de production ou de stockage d'énergie renouvelable de forte puissance, nécessitant un complément de financement par crédit bancaire.</p> <p>Risque de taux d'intérêt Brupower sc compte contracter des crédits ponts dans le cadre de l'augmentation de ses actifs. Les variations de taux d'intérêt de ces crédits ponts ont un impact direct sur la rentabilité des investissements. En effet, si les taux d'intérêt de marché augmentent, il devient plus coûteux d'emprunter de l'argent.</p>
Risques propres à l'émetteur – opérationnels et commerciaux :	<p>Risque lié au marché de l'électricité En qualité d'acteur du marché de l'électricité, brupower fait face aux risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - problèmes techniques limitant la production d'énergie ; - conditions climatiques limitant la production, pendant la durée de vie d'un projet ; - mauvaise estimation du besoin en électricité du client ; - faillite, absence ou retard de paiement de la part du client ou de l'acheteur ; - mauvaise estimation des prix du marché de l'électricité non achetée par le client et proposée à un tiers ; - évolution des procédures administratives retardant le démarrage des projets, - Retard ou non obtention des permis de construire et d'exploitation ; - des changements dans la législation et la réglementation du marché de l'énergie. <p>Diversification des risques dans le portefeuille de projets Etant donné la création de la société coopérative en 2022, brupower ne dispose pas d'un large portefeuille de projets. Dans la mesure où davantage de projets vont se développer dans la coopérative, les risques liés à un éventuel projet qui a mal tourné seront mieux répartis et sont répartis sur l'ensemble du portefeuille de projets. Nous limitons ces risques par une analyse préalable et un suivi du projet.</p> <p>Risques liés à la durée du projet De nombreux projets et contrats s'étendent sur plusieurs années, jusqu'à plus de 25 ans. Bien qu'une analyse soit toujours effectuée pour tous ces projets, dans laquelle la rentabilité est examinée, cette durée importante crée une certaine incertitude et la nécessité de mettre en place une période de préfinancement. Ce préfinancement se fait principalement avec le capital des</p>



	<p>membres. Brupower n'est donc pas soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, mais est soumis à la volonté (permanente) des membres de (continuer à) soutenir nos projets. Dans ce contexte, la durée minimale de plus de 6 ans à l'entrée pour pouvoir céder des parts offre les garanties nécessaires pour assurer le financement sur un horizon de temps plus long, et la possibilité de rentabiliser les projets.</p> <p>Risque opérationnel lié à l'activité éolien Deux risques principaux sont liés à l'activité éolienne : 1) les aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple, faible régime de vent) durant de nombreux mois et 2) les risques liés à la maintenance et réparation des équipements à cause des conditions sévères de l'environnement où sont placés les équipements, entraînant une diminution de la production.</p>
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>brupower est une coopérative de plusieurs centaines de coopératrices.teurs et est gérée au quotidien par l'équipe de salariés et les bénévoles. Elle possède également différents organes démocratique (une AG/an, un comité éthique, des groupes de travail,...). brupower possède donc beaucoup d'ordre de contre-pouvoir.</p> <p>Les risques sont liés à la lenteur des décisions ou à l'essoufflement des membres dû au modèle participatif.</p>
Risque lié à l'évolution de la réglementation ou de son interprétation quant au statut de volontaire :	<p>Le plan financier de la coopérative repose sur l'utilisation d'une main d'œuvre volontaire. Ce statut est régi par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. Toutefois, cette loi encadre le bénévolat uniquement au sein des organisations qui n'ont pas de but lucratif, comme les ASBL et les fondations. Les coopératives ne sont pas concernées par cette loi, car au sens de la loi ce sont des sociétés « commerciales ». Comme aucun cadre juridique ne permet le bénévolat en coopérative, tant la coopérative que la personne "bénévole" se trouvent dans un flou juridique potentiellement source d'ennuis juridiques et financiers. Si la coopérative brupower était enjoind de cesser le recours à des volontaires en raison de l'illégalité de cette pratique, elle serait exposée à des charges conséquentes supplémentaires qui pourraient mettre le projet en péril.</p>
Autres risques :	<p>Risque réglementaire brupower se concentre principalement sur la réalisation de projets en région Bruxelles-Capitale. Ainsi, les projets de brupower sont soumis aux risques réglementaires et de marché liés aux activités des gouvernements fédéral belge et régional bruxellois. La coopérative ne sera pas en mesure de limiter ce risque en s'éloignant du marché bruxellois. brupower est en contact régulier avec les institutions bruxelloises pour limiter ce risque.</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement.

A. Identité de l'émetteur :

1.1 Siège d'exploitation et pays d'origine	Anderlecht, Région Bruxelles-Capitale, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative



1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0787.241.013
1.4 Site internet	www.brupower.be
2. Activités de l'émetteur	<p>brupower se concentre sur 3 activités :</p> <ol style="list-style-type: none">1- la production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque et éolienne offshore,2- la valorisation de l'électricité produite via le partage d'électricité et à termes, la fourniture de cette production aux membres de la coopérative,3- sensibiliser et inclure les citoyen.ne.s sur les enjeux énergétiques. L'électricité produite par les projets de brupower est ainsi consommée localement, ou vendue à d'autres coopératives de l'énergie citoyenne belge.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	L'article 11. a) § 37 des statuts de brupower indique que les coopérateur.trices ne peuvent souscrire plus de 5% du capital.
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Il n'existe pas d'opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	<p>La société est gérée par un organe d'administration composé de 5 membres (4 administrateurs et un président) élus par l'assemblée générale. Le président est élu pour une durée de 6 ans. Les administrateurs sont élus pour une durée de 6 ans. A ce jour, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :</p> <p>Lionel Delchambre : Président depuis le 30/05/2022. Lionel est ingénieur électromécanicien spécialisé dans les projets environnementaux. Il a 3-4 ans d'expérience dans le développement de projets de production renouvelable et de stockage pour la coopérative CLEF en Wallonie. Il réalise actuellement un doctorat sur l'impact de l'électrification dans les différents secteurs (mobilité, chauffage, etc.).</p> <p>Jan Spriet : Membre de l'Organe d'administration depuis le 30/05/2022. Jan est titulaire d'un master en ingénierie électromécanique et d'un doctorat en ingénierie environnementale.</p> <p>Chloé Verlinden : Membre de l'Organe d'administration depuis le 30/05/2022. Chloé est géographe sociale urbaine et ses recherches ont porté sur la démocratie énergétique et les dimensions de gouvernance de la transition énergétique urbaine à Bruxelles.</p> <p>Sébastien Mouthy : Membre de l'Organe d'administration depuis le 30/05/2022. Sébastien est titulaire d'un master et d'un doctorat en ingénierie et en informatique.</p> <p>Stanislas d'Herbement : Membre de l'Organe d'administration depuis le 30/05/2022. Stanislas est titulaire de deux maîtrises en finance et administration de l'ESCE de Paris et de la FH Mainz en Allemagne.</p>

5.2 Identité des membres du comité de direction.	brupower sc ne possède pas de comité de direction.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	La gestion journalière est prise en charge par l'Organe d'Administration, ainsi que par l'équipe opérationnelle.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	L'Organe d'Administration exerce son mandat bénévolement, aucune pension, retraite ou autre avantage n'est provisionné.
7. Concernant les personnes visées aux sections précédentes mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes visées au 4° n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Aucun commissaire aux comptes n'a encore été désigné à ce jour par l'Assemblée Générale. Les comptes sont établis annuellement par le bureau d'expertise comptable CHAF sc dont le siège est situé à Saint Gilles (commune de Bruxelles-Capitale)

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Audit externe des comptes annuels	<p>Les comptes annuels relatifs à l'exercice 2023-24 sont disponibles en annexe. Les comptes au 31/03/2024 ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire organisée le 28/09/2024. Elle a été organisée en présentiel à Coopcity, rue Coenraets 72, 1060 Bruxelles et le quorum était atteint.</p> <p>Les comptes n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.</p>
2. Déclaration concernant le fonds de roulement net	Le fonds de roulement net s'élève à 338 001,76 euros au 18/12/2024. Brupower considère que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les 12 prochains mois.



3.1 Capitaux propres :	Le niveau des capitaux propres s'élève à 609 429,03 euros au 18/12/ 2024. Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) est de 94,92% au 18/12/2024.
3.2 Endettement :	L'endettement s'élève à – 32 607,11 € au 18/12/2024
3.3 Date prévue du break-even	2027
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note :	Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1 Montant minimal de l'offre	Aucun
2.1 Destinataire de l'offre	Les personnes physiques, majoritairement les citoyen.ne.s. Également les petites et moyennes entreprises, les acteurs associatifs ou publics sur le territoire belge.
2.2 Montant minimal de souscription par investisseur	1 part sociale à 50 euros
2.3 Montant maximal de souscription par investisseur	500 parts, soit 25 000 euros toutes parts confondues dans la coopérative. Les actions offertes ont une valeur nominale de 50 euros par action. Ces actions offrent un droit de vote unique par actionnaire peu importe le nombre d'actions détenu par cet actionnaire.
2.4 Droit de vote attaché aux parts	Comme stipulé à l'Art. 22 §99 des statuts, le vote est tenu selon le principe d'une voix par coopérateur.trice. Tou.te.s les coopérateurs.trices ont une voix égale en toutes matières aux Assemblées générales, quel que soit le nombre de parts détenues, dès que le montant des parts sociales est entièrement libéré.
2.5 Condition d'admission	Sont agréées comme coopérateur.trice les personnes physiques ou morales agréées par l'Organe d'Administration ayant <ul style="list-style-type: none"> - Pris connaissance et approuvé les statuts - Approuvé et signé la charte des valeurs de Brupower - Approuvé et signé le ROI Pour avoir le statut de coopérateur.trice, il appartient à la personne de souscrire au moins une action et de libérer chaque action.
3. Prix total des instruments de placement offerts	400 000 euros
4.1 Date d'ouverture de l'offre	L'offre est ouverte à la date du 01-01-2025.
4.2 Date de clôture de l'offre	L'offre est ouverte jusqu'au 31 décembre 2025. Elle peut être clôturée prématurément si le capital souhaité est atteint (point 2 ci-dessus).



4.3 Date d'émission des instruments de placement	L'instrument est réputé émis à la date d'agrément de l'investisseur comme coopérateur.trice par l'Organe d'Administration.
5. Modalité de composition de l'Organe d'Administration	L'Organe d'Administration comprend 5 membres (4 administrateurs et un président) élus par l'assemblée générale. Le président est élu pour une durée de 6 ans. Les administrateurs sont élus pour une durée de 6 ans. Le président est élu parmi les membres de l'Assemblée Générale selon les modalités d'une élection sans candidat. Les administrateurs sont élus parmi les membres de l'Assemblée Générale selon les modalités d'une élection à bulletin secret – et la majorité simple.
6. Frais à charge de l'investisseur	Aucun, ni à l'entrée dans le capital, ni à la sortie.
7. Allocation en cas de souscription	Remboursement des derniers souscripteurs.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis	L'offre de parts sociales sert à augmenter le capital de la coopérative, dans le but d'investir dans des projets économiquement rentables, conformément aux objectifs précités, tels qu'ils sont énoncés dans les statuts. brupower a l'intention de distribuer une part équitable du bénéfice - quand il y en a - sous forme de dividendes. Si l'organe d'administration estime que le capital disponible est suffisant pour les investissements dans un avenir prévisible, il peut décider d'interrompre temporairement ou définitivement l'offre de parts sociales. Le nombre de parts sociales émises et le moment de leur émission dépendent de la réalisation des projets.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser	<p>brupower sc prévoit de lever 400 000 euros en 2025, répartis comme suit : une partie de la levée de fonds sera allouée à des projets de production photovoltaïque et le restant à des investissements dans l'éolien offshore.</p> <p>Dans le domaine photovoltaïque, brupower se concentre sur l'installation de systèmes solaires en toiture en Région bruxelloise. L'objectif pour 2025 est d'investir 500 000 euros pour installer des panneaux solaires principalement les toitures de copropriétés, des quartiers solaires ou des bâtiments publics. Pour financer ces projets, chaque euro issu de la présente levée de fonds sera complété avec du prêt bancaire, tel que décidé par les membres lors de l'AG du 28 septembre 2024.</p> <p>En parallèle, brupower s'inscrit dans la dynamique des REScoops belges en participant à des projets d'envergure nationale. Cela inclut l'investissement dans l'éolien offshore, que ce soit dans des parcs existants ou en développement. Ces investissements se concrétiseront par la prise de parts dans la coopérative SeaCoop CVSO, exclusivement</p>



	<p>composée de coopératives belges REScoops. Une partie de cet investissement pourrait être financée par la présente levée de fonds.</p> <p>Si l'objectif de 400 000 euros n'est pas atteint, brupower ajustera proportionnellement le nombre de panneaux solaires installés.</p> <p>Selon les prévisions financières, les projets de brupower génèrent en moyenne un rendement annuel de 6 %.</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	<p>brupower a bénéficié de plusieurs subventions régionales, totalisant un montant de 250 000 euros. Les trois principales subventions proviennent des programmes suivants : le programme Économie Sociale (80 000 euros), le programme Prove Your Social Innovation - PYSI (100 000 euros) et le Contrat de Quartier Durable Petite Suisse (50 000 euros). Les montants restants proviennent principalement de subventions pour des services de consultance, ainsi que des premières factures liées à la vente d'énergie de la coopérative.</p> <p>Par ailleurs, brupower vise à renforcer sa capacité de financement en contractant des prêts auprès d'institutions financières partageant ses objectifs. À ce titre, un prêt de 250 000 euros a été obtenu grâce à l'outil Brusoc de finance.brussels. La structure de financement de la coopérative repose donc sur un équilibre : 50 % du capital provient des contributions citoyennes, et 50 % est complété par des prêts financiers.</p>
4. Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet https://coop.brupower.be/fr_BE	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts sociales dans la coopérative brupower SC
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Les parts sociales sont des instruments financiers de type « action ».
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	50 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 08/02/204	50 euros
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre.	Les sociétaires sortants ont exclusivement droit au remboursement de leur participation, c'est-à-dire au montant réellement libéré et non encore remboursé pour leurs actions, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés.

<p>3. Date d'échéance et/ou modalités de remboursement.</p>	<p>Les actionnaires de brupower peuvent démissionner et demander le remboursement de leurs parts. Cette demande doit être faite à l'Organe d'Administration durant les 6 premiers mois de l'exercice social.</p> <p>L'actionnaire démissionnaire se verra rembourser son capital investi selon le prix de la part fixée après la clôture annuelle de l'année durant laquelle il a fait sa demande de retrait. Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant, pour autant que le double test de l'actif net et de liquidité le permette : l'actif net doit rester positif après la distribution et ne peut pas risquer de devenir négatif et l'entreprise doit être en mesure de payer toutes les dettes exigibles sur une période d'au moins 12 mois après la distribution sur la base d'évolution raisonnablement attendue.</p>
<p>4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p>	<p>Dernier rang. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs ; autrement dit, la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.</p>
<p>5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.</p>	<p>Les actions ne sont cessibles ou transmissibles pour cause de mort, à des membres que moyennant le respect des conditions d'admission et l'accord préalable de l'Organe d'administration. Les parts ne sont jamais cessibles avant l'échéance d'un terme de 6 ans à dater de leur souscription.</p> <p>La coopérative se réserve un droit de préemption pour ses membres. Les sociétaires qui veulent céder une ou plusieurs actions doit aviser l'Organe d'administration de leur projet de cession, par email en fournissant à propos de la cession projetée, les nom, prénoms et domicile de la, du ou des cessionnaires, le nombre d'actions dont la cession est projetée, ainsi que le prix et les conditions offertes pour chaque action.</p> <p>Lors de l'Assemblée générale suivant la réception de cet avis, l'Organe d'administration doit informer chaque sociétaire, du projet de cession en lui indiquant les noms, prénoms et domiciles des sociétaires souhaitant céder une ou plusieurs actions, le nombre d'actions dont la cession est projetée ainsi que le prix et les conditions offertes pour chaque action. L'organe invite chaque sociétaire, le cas échéant, à indiquer sa disposition à acquérir tout ou partie des actions offertes ou, à défaut, si l'Organe autorise la cession auprès des cessionnaires que l'actionnaire a proposé initialement. A défaut de sociétaires se portant acquéreurs, la cession peut avoir lieu telle que prévue par les sociétaires cédant initialement.</p>
<p>6. Politique de dividende</p>	<p>Le dividende est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs (AGO) et est plafonné à 6%. Chaque année, l'Organe d'Administration de brupower SC fait une proposition de dividendes à l'Assemblée Générale de brupower en fonction du résultat de l'année précédente. Le montant du dividende à verser aux sociétaires ne peut être fixé qu'après fixation d'un montant que la Société réserve aux projets ou affectations qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de son objet.</p>



	Sur base de notre plan financier et ses projections, brupower vise à distribuer un dividende (non garanti) annuel de l'ordre de 2 % brut à partir de 2026. Ces prévisions de rendement futur ne constituent pas un indicateur fiable quant aux rendements futurs.
7. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Le paiement des dividendes est effectué avant le 31 décembre de l'année de l'assemblée générale ordinaire qui en a approuvé le paiement. Si pour une raison quelconque, le paiement ne peut se faire (compte clôturé, numéro de compte (IBAN) incorrect ou non connu), le montant acquis n'est évidemment pas perdu pour le coopérateur. Il est conservé sur le compte à vue de la coopérative et sera payé dès réception des informations nécessaires.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un Prélèvement mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois déduire le prélèvement mobilier retenu sur les dividendes pour un montant maximum de 833 euros de dividendes (exercice 2025, revenus 2024) par le biais de leur déclaration d'impôt. Ceux-ci peuvent donc récupérer maximum 249,9€ de prélèvement mobilier retenu (833€ de dividende x 30%)
Horizon de placement	Un investissement en action est à considérer dans la durée et n'est pas comparable à un placement dans un carnet d'épargne. Il participe en effet au financement et donc à la mise en place et au développement d'un ou de plusieurs projets. L'horizon de placement recommandé est de l'ordre de minimum 6 ans.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser directement à brupower SC : rue Bissé, 17 ; 1070 Anderlecht hello@brupower.be Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs : North Gate II Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be
Droit applicable au produit financier	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge
Contrat à distance et droit de rétractation	La souscription des parts de coopérateur se fait en signant électroniquement le formulaire de souscription publié sur le site web www.brupower.be . Selon la jurisprudence de la FSMA, Les parts de coopérateur constituent des titres entrant dans les catégories d'instruments de placement énumérées à l'article VI.58, § 2, du Code de droit économique auxquelles le droit légal de rétractation ne s'applique pas.
Autres informations	Compte bancaire : IBAN BE15 1030 8126 2830 Site internet : www.brupower.be Email : hello@brupower.be



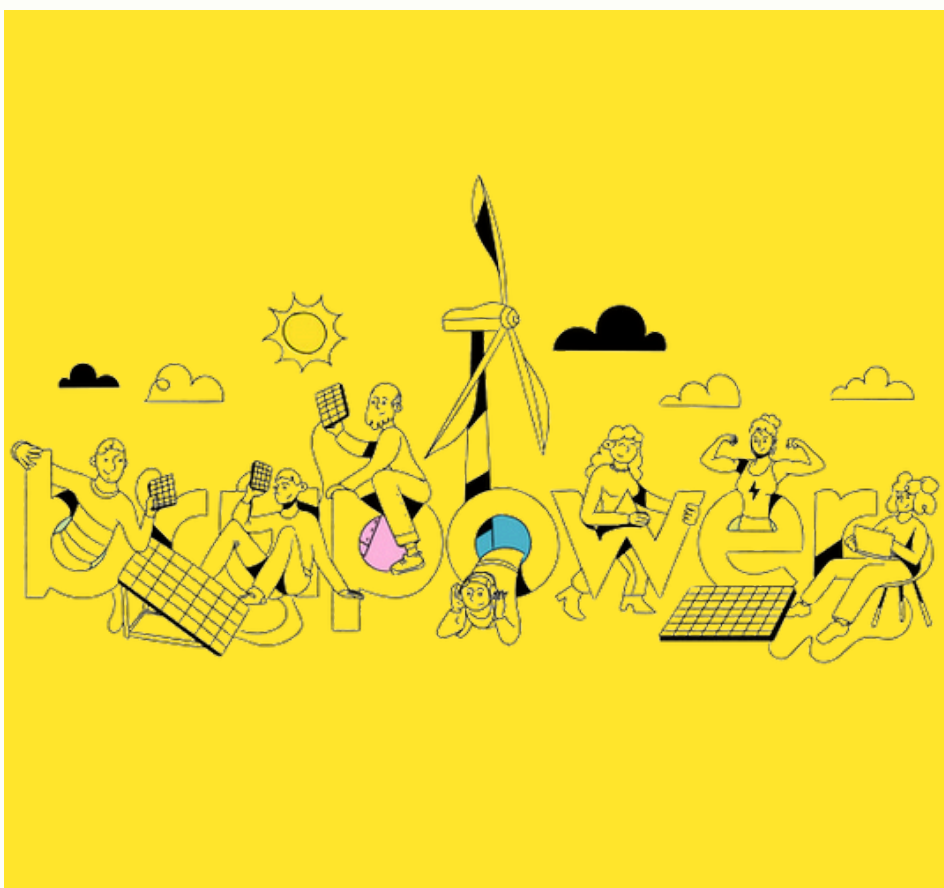
Statuts de l'émetteur : SCES

Annexe :

- Annexe 1 : rapport de gestion
- Annexe 2 : comptes annuels complets BNB



brupower



Notre voyage
collectif vers
une énergie
100%
citoyenne,
100%
renouvelable,
100%
bruxelloise!

Rapport d'activité

mars 2023
mars 2024

brupower

Coopérative citoyenne d'énergie renouvelable



brupower a été créée en mai 2022 et est une coopérative d'énergie sur la région de Bruxelles-Capitale.

brupower rassemble des citoyennes et citoyens, des petites entreprises engagées ou des organisations publiques, pour investir ensemble dans les énergies renouvelables : l'ensemble des membres sont copropriétaires des installations de production.

Ensemble, nous reprenons le contrôle de notre approvisionnement énergétique, en réduisant notre dépendance des importations d'énergie et des grandes sociétés commerciales.

brupower a pour conviction que la transition doit donc être réalisée de manière juste, sociale et démocratique, avec l'ensemble des bruxellois.e.s.



Prévention de la flambée des prix de l'énergie



Alternative positive aux multinationales et énergies fossiles



Bon pour le moral, le climat et notre portefeuille

Sommaire

Introduction (p. 3-4)

Mot de l'Organe d'Administration (p.5)

Partie 1: Mission & activités (p. 6-9)

- but social
- activités de participation citoyenne
- activités de communication
- notre engagement pour la diversité et inclusion

Partie 2: Notre année 2023-2024 (p. 10-17)

- nos objectifs de 2023-2024
- conditions de marché
- En chiffres et en actions
- Notre activité d'investissement
- Etat de notre financement
- Evolution équipe salariée
- Evolution équipe bénévole
- 2023-2024: conclusion

Partie 3: Analyse financière (p.18-20)

- Comptes annuels
- Explication de la perte
- Etat comptable de la coopérative

Partie 4: En route vers 2024-2025 (p.21-24)

- Priorités pour l'avenir
- AG 2025: une première élection

Annexes (p.25-29)

- Vision et mission
- Historique
- Equipe fonctionnement

Introduction

L'année 2023-2024 s'achève avec un succès de taille : le **début des activités industrielles** de la coopérative. Depuis février 2024, les premiers panneaux solaires de la coopérative, installés sur la toiture de DoucheFLUX, produisent de l'électricité.

De plus, brupower a été reconnue comme **première Communauté d'Énergie Citoyenne** sur la Région bruxelloise. Cela permettra à l'électricité excédentaire, non consommée sur place, d'être partagée entre les membres de brupower à partir de l'automne 2024.

Ce succès est le couronnement de plusieurs actions menées durant l'année 2023-2024:

- le recrutement de notre première employée afin d'améliorer la coordination de la coopérative et professionnaliser les démarches administratives.
- une redéfinition de notre offre de marché, plus claire, ce qui a permis d'identifier et de dimensionner une centaine de projets sur la Région bruxelloise, permettant ainsi de nous positionner solidement sur le marché de l'énergie bruxellois.
- un renforcement et une réorganisation de notre structure bénévole, augmentant le nombre de personnes engagées et développant des projets transversaux. Ces initiatives nous permettent d'aborder les futures activités de la coopérative avec confiance et optimisme.
- un renforcement de nos processus et outils administratifs

Notre année 2023-2024 fut riche en apprentissages qui nous ont conduit à **reconsidérer notre plan financier** afin de l'adapter aux conditions du marché bruxellois. Les réalisations qui ont guidé notre réflexion sont :

Le temps de latence entre la signature des projets et l'installation réelle des panneaux solaires est plus long que prévu.

Une fois que les conventions de mise à disposition des toitures sont signées (pour les projets privés) ou qu'un marché public est octroyé (pour les projets publics), la coopérative est certaine de pouvoir installer des panneaux solaires. Néanmoins, le temps entre la réception des conventions ou du marché public et l'installation effective est plus long que prévu. Notre estimation était de 4 mois entre la signature et la mise en opération d'installation de partage, la durée réelle actuelle est plutôt autour de 12 mois, particulièrement pour le projet à Saint-Gilles (marché public octroyé en juin 2023, installation prévue pour automne 2024).



Ce temps de latence explique un taux de transformation des projets plus faible que prévu. Notre taux de transformation pour l'année passée se situe aux alentours de 1%, ce qui est trop faible compte tenu de l'investissement en temps nécessaire. Ce taux de transformation nous permettra difficilement d'atteindre l'équilibre financier de la coopérative. Ce taux est néanmoins beaucoup plus haut à l'heure actuelle, ceci grâce à l'arrivée de notre deuxième employé et des bénévoles.

Un mode de financement de projet en capital uniquement est peu adapté à notre activité de partage et à nos besoins de croissance. Compte tenu du coût et de la complexité de la levée de fond, financer des installations avec 100% de capital citoyen ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs de notre plan financier. Nous avons donc choisi de financer nos projets en partie via des prêts bancaires, comme cela a été discuté lors de l'Assemblée Générale de 2023.

Compte tenu des objectifs de la coopérative, les capacités de notre équipe opérationnelle ne peuvent pas être financées uniquement via des subsides en attendant que les revenus de nos installations couvrent leurs salaires. La coopérative vise plusieurs objectifs, dont la vente de l'électricité à prix bas et stable dans le temps, mais également une rémunération juste de l'équipe opérationnelle. Compte tenu de ces objectifs, il sera difficile de financer les coûts opérationnels uniquement sur subside et une partie de l'investissement de nos membres sera nécessaire. Cette réalité devrait nous permettre d'atteindre l'équilibre financier en 2027.



Enfin, **cette année a été une période d'investissement important**, ce qui se reflète dans le résultat comptable de notre coopérative.

De plus, nous avons pu **ajuster notre politique de prix et ainsi mettre à jour notre plan financier pour les 5 années à venir**. Nous avons également sécurisé une partie importante des coûts opérationnels de la coopérative pour les années 2024 et 2025 grâce à l'obtention de plusieurs subsides soutenant nos activités.

Mot de l'Organe d'Administration

A travers ce rapport, nous pouvons nous rendre compte du chemin parcouru en tant que coopérative d'énergie citoyenne. brupower, c'est à ce jour la **première communauté d'énergie citoyenne** qui installe des panneaux solaires et organise le partage d'électricité à Bruxelles. Notre équipe repose sur deux employés, 35 bénévoles, 10 ambassadeurs, 5 fées, et surtout plus de 350 membres.

Un grand **merci** à tout le monde pour **le soutien et l'engagement** dans cette incroyable aventure collective.

En effet, dans le contexte actuel de restrictions financières publiques et face aux enjeux climatiques, il est crucial de développer des réponses collectives aux défis environnementaux et sociétaux qui soient réellement inclusives. En unissant nos forces, nos talents et nos espoirs, nous pouvons contribuer significativement et durablement au développement de notre Région bruxelloise.

Notre vision est orientée par des valeurs fortes. C'est pourquoi **l'inclusivité est le fil rouge de nos actions**. Chaque membre de brupower contribue activement à ces objectifs, notamment en permettant le développement de projets de partage d'énergie avec des associations telles que Doucheflux, ou en incluant les personnes vulnérables à travers des initiatives comme le projet à Saint-Gilles en collaboration avec le CAFA et le CPAS. Nous veillons particulièrement à assurer un équilibre des genres au sein de nos membres, tel qu'expliqué lors de notre événement "Women & energy communities". Ces initiatives ne seraient pas possibles sans l'engagement de chaque membre, des bénévoles et de notre équipe opérationnelle.

La coopérative brupower encourage également les autres initiatives de partage et de communautés d'énergie à prendre en compte ces aspects d'inclusion. Si la majorité des projets se concentre uniquement sur l'augmentation des revenus pour les quelques personnes possédant déjà des panneaux solaires à Bruxelles, la mise en place des communautés d'énergie risque de devenir injuste en creusant cet écart.

Enfin, brupower peut être **l'accélérateur de changement** qui manque tellement à Bruxelles, à condition que la coopérative soit soutenue à grande ampleur. Nous avons investi de nombreuses ressources pour mettre en place les activités d'installation de panneaux solaires et l'organisation du partage d'électricité. Cependant, sans la **participation active** de nos membres – que ce soit en proposant ces services à leur copropriété, à l'école ou la maison de quartier, voire à un club de sport – ces efforts seront vains.

Mobilisons-nous collectivement pour faire de brupower une véritable force motrice du changement dans notre région.

Chloé, Jan, Lionel, Sébastien & Stan

Mission et activités

brupower est avant tout un projet d'engagement profondément enraciné dans la réalité de Bruxelles et de ses habitant.e.s. La première partie de ce rapport met en lumière la mission sociale forte de la coopérative, illustrée par l'organisation d'activités de participation citoyenne, de communication et d'inclusion.

La deuxième partie rappelle les objectifs et le plan stratégique de l'année écoulée, avant de décrire les conditions de marché ainsi que le lancement de nos activités d'investissement, de production et de partage pour l'année 2023-2024.

Enfin, nous gardons résolument les mains sur le guidon et les yeux vers l'horizon avec le renforcement de notre modèle stratégique fort de notre expérience acquise au cours de l'année 2023. Ce renforcement est décrit en troisième partie de ce rapport.

Notre but social

Pour rappel, brupower vise à ce que l'énergie consommée dans la région bruxelloise soit produite en accord avec notre environnement, soit gérée collectivement et démocratiquement, comme un bien commun, dans le respect et la dignité des citoyennes et citoyens.

Au sein de la coopérative, nous opérons selon notre but social repris dans l'article 2 de nos statuts. La description de la mise en place de ce but social est décrite plus en détail dans nos rapports spéciaux.



Activités de participation citoyenne



Stand à Forest lors de la journée de l'Energie, février 2024

33
moments
d'échange

Une véritable **dynamique citoyenne** s'est mise en place, et plusieurs événements par mois ont été organisés.

En mars 2024, la coopérative compte 351 membres, dont 28% de femmes.

Être membre de brupower ne se limite pas à mettre à disposition du capital, mais bien à se réapproprier le bien commun qu'est l'énergie et à pouvoir bénéficier des services énergétiques renouvelables, locaux et peu chers.

Des projets sont en cours de développement pour viser spécifiquement les personnes vulnérables afin qu'elles puissent bénéficier de l'électricité renouvelable et à bas coût, par exemple à travers le projet de Saint-Gilles, ou sur d'autres quartiers (Ixelles, Schaerbeek et la Ville de Bruxelles via le projet Empower, qui débutera en septembre 2024).

x2 en 1 an

>300
membres

28 %
coopératrices

430 k€
de capital
citoyen levés

Données mars 2024

+ 6
bénévoles

+ 10
ambassadeurs

Par rapport à mars 2023



Atelier sur le partage d'énergie, mars 2024

Activités de communication

Visibilité de brupower

Le nombre des personnes (membres et non membres) ayant assisté à un événement brupower est en moyenne 20 personnes par événement, soit 600 personnes au total.

Le nombre de personnes touchées par la newsletter : 1050 abonné.e.s

Le nombre de personnes touchées via les réseaux sociaux et médias importants:

- LinkedIn : 615 followers, en moyenne 2000 post impression
- Instagram : 307 followers, couverture moyenne : 228 comptes touchés
- Facebook : 449 followers, couverture moyenne : 700

	2022-2023	2023-2024
Nombre d'événements	10	33
Abonnés newsletter	700	1050
Abonnés réseaux sociaux	725	1371

Actions qui ont été prises pour renforcer la communication de la coopérative auprès de publics externes

Nous avons entrepris un rebranding et une refonte de notre site web, actuellement en cours de finalisation. L'objectif est de rendre le site plus ergonomique, d'améliorer la présentation de notre proposition de valeur et de garantir une meilleure visibilité sur nos projets. Cette refonte vise également à faciliter l'inclusion de nouveaux membres au sein de la coopérative.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec la coopérative de communication Josworld, et a bénéficié du soutien du subside Economie Sociale.



Visuel s'inscrivant dans le nouveau branding de brupower

Notre engagement pour la diversité et l'inclusion

La coopérative s'engage toujours pour une plus grande inclusion dans ses activités, à plusieurs niveaux:

Favoriser l'accès des Bruxellois.e.s à la transition énergétique : brupower permet aux personnes sans accès à la propriété ou sans capacité d'investissement de bénéficier de l'électricité produite. Toute personne peut participer à la coopérative en fonction de ses moyens, dès 50 euros la part (contre 250 euros dans d'autres coopératives citoyennes). Quel que soit le montant investi, chaque membre est co-proprétaire des panneaux solaires de manière égale et dispose du même droit de vote aux assemblées générales!

Renforcer la diversité et l'équilibre des genres en particulier: brupower, créée par des bénévoles ne représentant pas la diversité bruxelloise, reconnaît ses biais. Malgré des progrès, un déséquilibre persiste entre les genres dans le secteur énergétique, y compris au sein de notre communauté. Par exemple, environ 1 membre sur 3 chez brupower est une femme (contre 20 % en moyenne dans les autres coopératives belges). Des événements divers comme l'atelier "Empowering Women in Energy Transition" du 11 avril 2024 nous permettent de nous former sur les inégalités existantes, de s'inspirer de pratiques d'inclusion qui fonctionnent ailleurs et de mettre en places de nouvelles pistes d'action concrètes, de sensibilisation et de mobilisation.

Soutenir les acteurs de l'économie sociale : brupower intègre des organisations travaillant avec des populations vulnérables dans ses projets de partage d'énergie. Par exemple, un partenariat qui nous tient à coeur est celui avec DoucheFLUX, une association luttant pour la fin du sans-chez-soirisme. Ce partenariat a un double impact social : réduction de la facture d'électricité de l'association à court terme et organisation d'ateliers pour sensibiliser les bénéficiaires aux enjeux climatiques et les rendre acteurs de la transition.



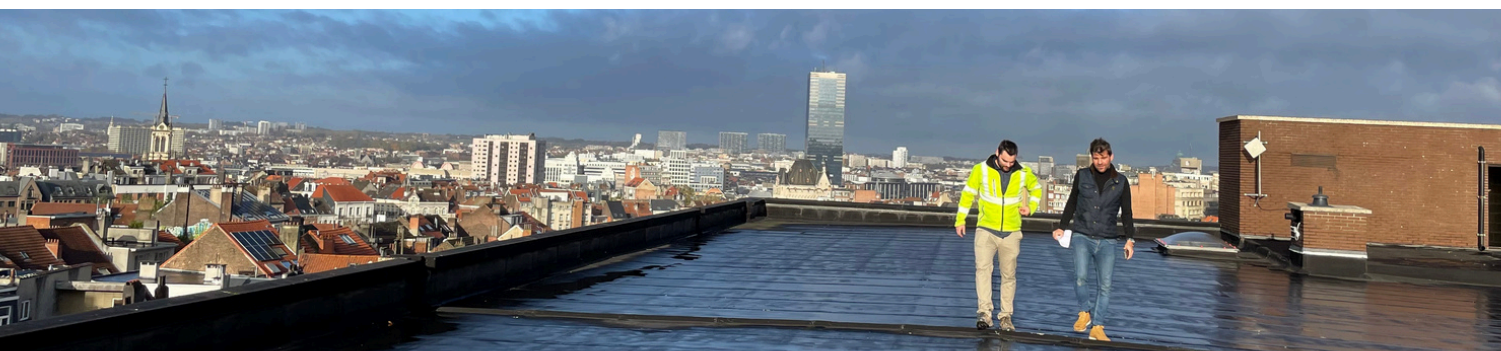
Notre année 2023-2024



Nos objectifs de 2023- 2024

Pour 2023, brupower visait trois objectifs principaux :

1. Une levée de fonds de 400 000 euros de capital citoyen avec 35% de femmes, ainsi que le lancement d'une autre levée de fonds de 400 000 euros avec 50% de femmes en 2024.
2. Un investissement de 400 000 euros dans les projets de production photovoltaïque, équivalent à 400 kW crête.
3. La mise en service d'un premier projet de partage pour valoriser l'électricité produite par les panneaux solaires et permettre à nos membres de bénéficier directement de l'électricité renouvelable et locale.



Conditions de marché

Depuis sa création, brupower se consacre au développement du partage d'électricité, une activité clé pour l'inclusion citoyenne et le déploiement d'énergies renouvelables, tout en ayant un impact sociétal significatif.

Cadre réglementaire en cours de développement - Le partage d'électricité permet de vendre l'excédent d'électricité produite à partir de sources renouvelables, telles que des panneaux solaires, au moment de sa production. À Bruxelles, ce système est encouragé pour favoriser les dynamiques citoyennes locales et réduire la sollicitation du réseau. Cette activité a été encadrée par deux directives européennes de 2018 et 2019, intégrées dans l'ordonnance électricité bruxelloise en avril 2022. La nouveauté de l'activité la rend difficile à développer puisque les procédures réglementaires ou techniques sont en cours d'élaboration et les soutiens institutionnels se sont principalement concentrés sur le modèle des communautés d'énergie locale.

Compétition limitée avec un point d'attention sur des acteurs purement économiques - La nouveauté de cette activité a permis à brupower de bénéficier d'un environnement compétitif limité, comparé à d'autres secteurs de l'énergie comme la production solaire via tiers-investisseur ou la fourniture d'énergie. Toutefois, plusieurs autres initiatives ont vu le jour, telles que les communautés d'énergie locale. brupower entretient de bonnes relations avec ces initiatives, dont quelques membres sont également membres de brupower. Cependant, brupower souhaite attirer l'attention sur des collaborations qui ne seraient pas alignées avec les objectifs sociétaux de la transition énergétique, telle que celles visant uniquement la maximisation du profit sans permettre aux acteurs locaux de se réappropriier leur énergie. brupower réaffirme son engagement à collaborer avec des acteurs citoyens ou engagés socialement pour créer une société plus inclusive et équitable, plutôt que d'entrer en compétition, ce qui ne bénéficierait qu'aux acteurs historiques et purement économiques à Bruxelles.

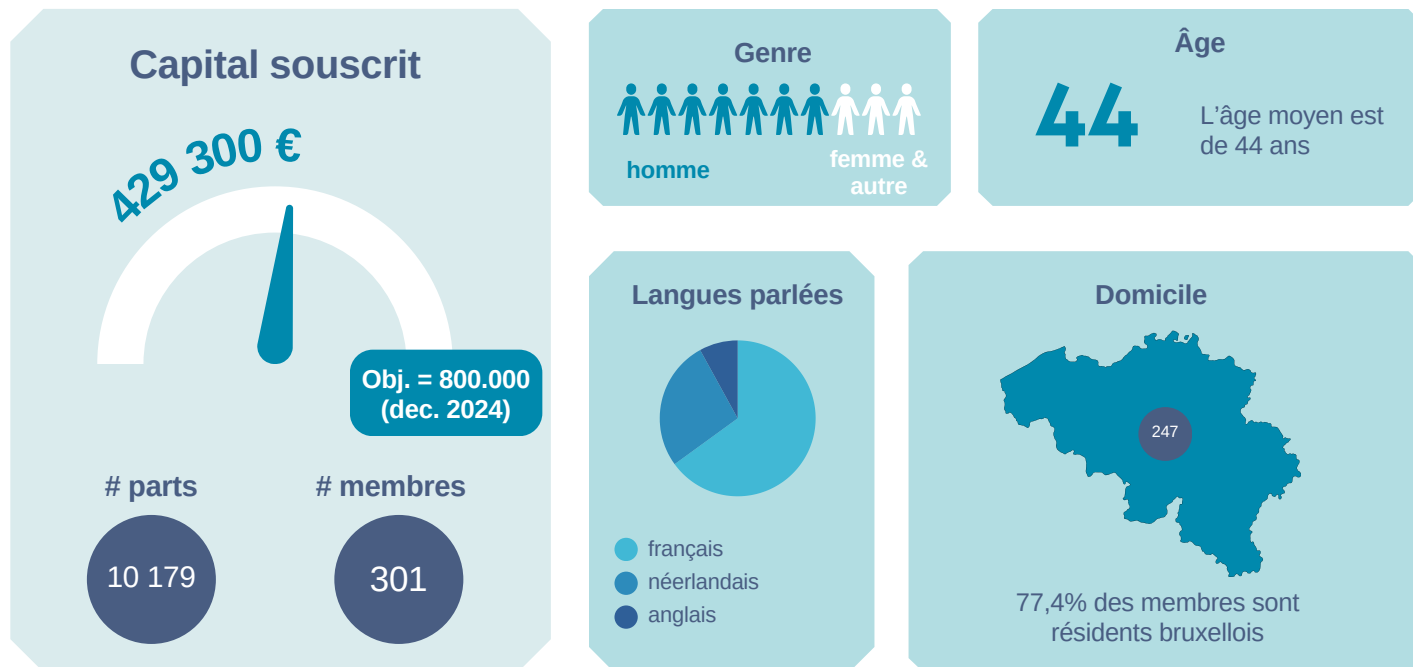
Le partage d'électricité, une mise en place difficile mais payante - Au final, la coopérative aura mis plus de temps que prévu pour lancer l'activité de production et de partage. Néanmoins, les premiers panneaux solaires ont été installés en février 2024 et la première activité de partage devrait être réalisée en août 2024. Grâce au partage, la coopérative peut maintenant contribuer à réduire les émissions de CO₂, à proposer une alternative aux acteurs historiques de marché pour une partie de l'électricité consommée tout en mettant en place un système incluant les personnes vulnérables à Bruxelles.



En chiffres et en actions

Membres et capital social

Données au 31.03.2024



Devenir membre de brupower signifie, d'une part, s'engager dans un mouvement citoyen dédié à la transition énergétique à Bruxelles et, d'autre part, investir des fonds destinés à des projets liés aux énergies renouvelables. L'ouverture du capital de brupower permet donc d'atteindre un double objectif : augmenter le nombre de membres actifs contribuant à ce mouvement d'énergie citoyenne à Bruxelles, tout en accroissant notre capacité d'investissement.

Succès des levées de fonds 2023 - L'exercice 2023-24 a vu le lancement de deux levées de fonds : Notre première levée de fonds a été menée du 16-11-2022 au 15-11-2023 et nous a permis de lever 400 000 euros. La seconde a débuté le 08-02-2024 et se terminera au 31-12-2024. Lors de l'exercice 2023 – 2024, nous avons levé 284 950 euros auprès de nos coopératrices.teurs. Nous avons également reçu un subside en capital de 30 044 euros. A date de clôture, nous avons pu récolter 429 300 euros de capital social.

Objectifs financiers pour 2024 - En 2024, les objectifs de levée de fonds ont été révisés, bien que l'objectif de capacité d'investissement total reste inchangé. Après des discussions avec des partenaires financiers tels que Financité et Citizenfund, notre nouveau plan financier inclut désormais des prêts bancaires (cf. Coopus). Ce modèle permet à brupower de maintenir la même capacité d'investissement tout en réduisant la proportion de capital citoyen nécessaire. Notre nouvelle stratégie vise un équilibre de 50 % de capital citoyen et 50 % de prêts bancaires.

Perspectives pour fin 2024 - L'objectif actualisé pour fin 2024 est de lever 400 000 € supplémentaires, portant le total des fonds levés à 800 000 €. Cette levée de fonds nous permettra d'atteindre une capacité d'investissement totale de 1 600 000 €. Nous sommes en bonne voie pour réaliser cet objectif, renforçant ainsi notre impact sur la transition énergétique à Bruxelles.



Information relative aux démissions - Durant l'année 2023-2024, M. Grégoire Wallenborn a présenté une démission exceptionnelle à l'Organe d'Administration. Conformément aux statuts, cette démission a été examinée malgré une restriction générale interdisant la cession des actions sociales avant une période de six ans. Cependant, l'Organe d'Administration a décidé de proposer l'acceptation de cette démission ainsi que la cession des parts à l'Assemblée Générale en raison des circonstances exceptionnelles. En effet, M. Wallenborn siège au Conseil d'Administration du Régulateur bruxellois (Brugel). La direction de Brugel a identifié un conflit d'intérêt entre ce mandat et l'appartenance à une communauté d'énergie. Le régulateur a donc demandé à ce membre de choisir entre son mandat d'administrateur chez Brugel et son statut de membre d'une communauté d'énergie.

Tenant compte de la décision du régulateur, l'Organe d'Administration propose d'accepter exceptionnellement la démission de M. Grégoire Wallenborn et le rachat de ses parts par la coopérative. Cette décision sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Si l'AG accepte la démission, il y aura 40 parts qui devront être cédées et les membres le souhaitant peuvent faire valoir leur droit de préemption en indiquant par mail à un administrateur leur volonté de racheter les parts de M. Wallenborn.

Nous tenons à remercier M. Wallenborn pour son engagement au sein du groupe fondateur, antérieur à son rôle chez le régulateur. Sa passion et son expertise manqueront à notre coopérative.

Notre activité d'investissement

Activités 2023-2024

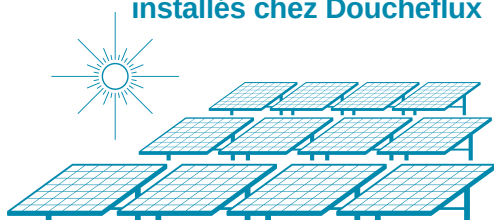
Dimensionnement
d'installations
(public + privé)



98

1 projet en
production

50 panneaux solaires
installés chez DoucheFlux



38 projets
dimensionnés en cours



+2 000
panneaux
solaires

Nos activités en 2023-2024 se sont concentrées sur le développement de l'activité de partage au niveau régional. Dans ce cadre, notre objectif était d'investir 400 000 euros dans des installations de production solaire et la valorisation de l'électricité produite via le partage. Bien que nous ayons atteint nos objectifs d'investissement, nos objectifs d'installation ne sont pas atteints sur l'année 2023 - 2024.

L'atteinte des objectifs en termes de production a pris du retard. En moyenne le développement de nos installations sont passé à 12 mois versus les 4 mois prévus dans notre plan opérationnel. En particulier, le marché public avec Saint-Gilles a été remporté en juin 2023 ne sera mis en production qu'en septembre 2024.

La réalité des collaborations avec des partenaires publics et privés sur une activité innovante nous montre que certaines réalisations peuvent prendre davantage de temps que planifié. Les projets obtenus ne sont toutefois pas perdus, seul la réalisation est retardée.

Notre pipeline projet est en constante évolution. Les chiffres présentés ci-dessous sont valables au 31-03-2024:

Stade de développement	Nombre de projets	Montant	Puissance (kWc)
Dimensionnement	38	957 000	1150
Conventions signées	1	110 000	120
Panneaux installés	1	35 000	21

Nous remarquons que nous avons largement sous-estimé le temps entre la prospection, la signature et l'installation. La période moyenne entre le 1er contact et l'installation est de 12 mois. En mars 2024, nous étions à 1% de taux de transformation. En juillet 2024, nous sommes déjà à 11% de taux de transformation.

Un travail important a été effectué sur la mise en place des processus de remise d'offres, afin de réduire le temps entre la prospection, la signature et l'installation.

Néanmoins, une réévaluation des objectifs pour 2024 a été effectuée, afin de viser l'équilibre entre l'indépendance financière et la charge de travail sur les employé.e.s et bénévoles. Plus d'informations sur ces nouveaux objectifs ci-dessous.

Les projets en cours de réalisation s'alignent avec le type de projets que nous voulons développer dans le futur : (1) des projets avec des communes pour un ancrage local, (2) des toitures privées avec des copropriétés, (3) des projets "quartiers solaires" avec plusieurs maisons individuelles et (4) des acteurs de l'économie sociale.

Afin de renforcer sa capacité à répliquer les projets et tenir le calendrier d'installation, brupower vient d'engager un nouvel employé à mi-temps (fin mai 2024).

Etat de notre financement

Lors de l'AG de 2023, les membres ont été informés du changement de stratégie de financement des projets de brupower. Les projets sont financés à 50% en dette bancaire (jusqu'à présent, avec des prêts publics). Ce ratio est particulièrement conservateur au regard de la moyenne du marché, mais il nous permet d'éviter une charge de dette trop importante en cas de « mauvaise année » opérationnelle. Le développement à Bruxelles étant notre enjeu principal, la préservation de la propriété des installations a été mise en avant pour justifier ce taux de financement bancaire bas.

Comme validé par l'Assemblée Générale de 2023, la coopérative a obtenu un prêt COOP US – prêt à taux préférentiel auprès de *finance & invest.brussels*. Ce prêt couvrira les besoins en financement pour l'année 2024-2025. Des financements bancaires supplémentaires devront être trouvés pour l'année 2025 – 2026.

La coopérative a également bénéficié de plusieurs subsides, à hauteur de 80 000€ en 2023 et 100 000€ permettant de soutenir les coûts opérationnels au cours de l'exercice 2023-24.

Ces subsides ont particulièrement soutenu l'emploi de notre coordinatrice. Ces subsides ne sont pas spécifiques aux communautés d'énergie mais plutôt du fait de notre statut exemplaire de l'économie sociale. Le subside PYSI va également nous permettre d'envisager l'emploi d'une seconde personne à temps partiel au cours de l'exercice 2024-25. La mobilisation de subsides sera encore nécessaire pour maintenir notre équipe opérationnelle jusqu'à 2027.

Evolution de l'équipe salariée



Notre équipe repose sur deux employés avec Caroline, notre coordinatrice, et Jérémie, notre développeur de projets.

	2022	2023	2024
Employé.e.s- équivalent temps plein	0	0,8	1,3

Evolution des forces bénévoles

brupower est également un mouvement citoyen qui permet aux habitant.e.s de Bruxelles à s'engager activement dans la transition énergétique. Actuellement, une équipe de 35 bénévoles, accompagnée de 15 ambassadeurs, dont 5 « fées », participent au développement de la coopérative, chacun.e contribuant selon ses capacités et ses ressources. Les bénévoles se chargent de diverses missions, comme le développement de projets d'énergie renouvelable dans leur quartier ou la création de contenu pour les réseaux sociaux. L'équipe est toujours prête à accueillir de nouveaux bénévoles motivés, afin de contribuer aux objectifs environnementaux et sociétaux de Bruxelles.

	2022	2023	2024
Bénévoles	15	30	35



InterGT: réunion cross groupes de travail



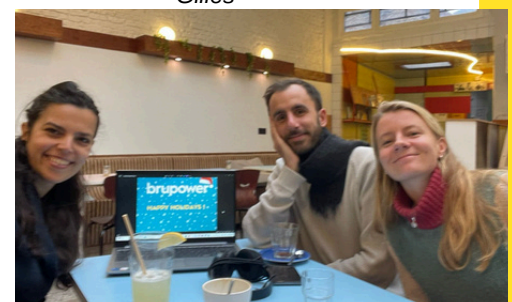
Groupe de travail Projets: Larry, Francisco, Jan et Gilles



Groupe de travail Fin & Legal: Simona, Stan, Roland T. et Roland Z.



Groupe de travail Mouvement: Jonathan, Eddie et Lionel



Groupe de travail Communication: Antonia, Petros et Chloé

2023-2024: conclusion

Cette deuxième année a marqué pour brupower une étape importante vers la professionnalisation, malgré sa jeunesse. brupower a célébré de nombreuses premières : recrutement de sa première employée, location de son premier bureau, organisation de sa première assemblée générale, clôture de sa première levée de fonds, obtention de son premier subside, réalisation de sa première installation solaire, et reconnaissance en tant que Communauté d'Énergie Citoyenne.

Ces mois ont été marqués par une courbe d'apprentissage significative. Nous pouvons désormais capitaliser sur ces acquis pour développer de nombreux autres projets. Nous espérons ainsi accélérer notre progression en 2024-2025 et accroître notre impact sur la transition énergétique de la région.

Lors de la revue annuelle de notre plan financier, il est aussi apparu que nous devons repousser notre point d'équilibre financier de 2025 à 2027. Ce délai est principalement dû à trois facteurs :

- La latence entre les signatures des conventions et l'installation des panneaux solaires plus longue que prévu - Par exemple, le marché public de la ville de Saint-Gilles a pris un retard de 12 mois sur son planning original. Cela repousse d'autant la mise en place des installations et donc du partage pour les habitants de la commune et de la région.
- Les difficultés liées au déploiement de l'activité de partage pour une communauté d'énergie citoyenne - Plusieurs barrières techniques et réglementaires ont retardé la mise en place de l'activité de partage d'électricité. Les ressources mises à disposition par la Région se concentrent principalement sur le développement de modèles différents. Le manque de connaissance et de réactivité des institutions du partage ont rallongé d'autant la mise en place de notre activité.
- Les besoins supplémentaires de l'équipe opérationnelle - Le développement d'une activité industrielle liée à l'énergie nécessite des coûts opérationnels importants. La stratégie de financer l'entièreté de ces coûts par des subsides ralentit nécessairement le développement des activités de la coopérative.

Analyse financière

Comptes annuels

Comptes de résultats	2023-2024	2022-2023
Ventes et prestations	47.501,95	6.374,44
Chiffre d'affaires	0	497,94
Autres revenu d'exploitation	47.501,95	5.876,50
Coût des ventes et des prestations	65.496,69	6.539,96
Approvisionnements et marchandises	32,15	
Services et biens divers	29.858,03	6.389,96
Rémunérations, charges sociales et pensions	27.695,28	
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	607,68	
Autres charges d'exploitation	1.643,55	150,00
Charges d'exploitation non récurrentes	5.660,00	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-17.994,74	-165,52
Produits financiers	136,34	
Charges financières	93,31	35,41
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-17.951,71	-200,93
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-17.951,71	-200,93

Bilan	2023-2024	2022-2023
ACTIFS IMMOBILISÉS	40.843,48	5.000,00
ACTIFS CIRCULANTS	406.914,61	221.568,62
Créances à plus d'un an	0	0
Créances à un an au plus	50.188,25	30.947,80
Valeurs disponibles	356.237,68	190.620,82
TOTAL DE L'ACTIF [20/58]	447.758,09	226.568,62
CAPITAUX PROPRES	441.191,57	144.149,07
Bénéfice (perte) de l'exercice à allouer	-18.152,64	-200,93
Subsides en capital	30.044,21	
DETTES	6.566,52	82.419,55
TOTAL DU PASSIF [10/49]	447.758,09	226.568,62

Explication de la perte

Pour la seconde année consécutive, et conformément à notre plan financier, notre coopérative enregistre une perte. Cela s'explique par le démarrage de notre activité d'investissement, mais il est nécessaire de détailler les raisons du déficit plus important par rapport à l'exercice précédent.

La perte comptable de notre coopérative est principalement due à nos charges d'exploitation, réparties entre les comptes "Services et biens divers" et "Rémunérations, charges sociales et pensions".

Trois types de coûts représentent une charge particulièrement élevée pour le dernier exercice, bien que partiellement couverts par des subsides :

- Le temps de latence des projets plus longs que prévu nous ont privés de revenus (environ 6000€)
- Il n'a pas été possible de commencer notre deuxième subside (PISY) dès la fin du premier subside (économie sociale). Ainsi aucun frais opérationnels n'a pu être remboursé par des subsides pendant un mois. (environ 6000€ dont 4000€ de salaire)
- Un subside qui devait couvrir les frais informatiques de notre fournisseur CoopITEasy nous a échappé pour des raisons administratives, nous privant de 5000€.

D'autres frais étaient imprévus, mais ont pu être en majorité couverts par des subsides: frais juridiques liés au développement de l'activité de partage.

Nous avons investi dans des honoraires d'avocat pour revoir l'ensemble des conventions de partage, coûtant 4 330 euros.

Notre structure bénévole implique des frais importants pour les salles de réunion et la location de locaux, s'élevant à 4 247 euros.

Etat comptable de la coopérative

Sans surprise, notre bilan est en bonne santé et nos immobilisations continuent d'augmenter. Les activités d'investissement de la coopérative portent leurs fruits, ces immobilisations étant principalement financées par le capital social. Notre perte opérationnelle indique que nos activités commerciales n'ont pas encore véritablement commencé, ne générant aucun revenu au-delà des subsides pour compenser nos coûts opérationnels.

Cette période représente certainement "le creux de la vague" pour notre coopérative. Nos investissements engendrent déjà les coûts nécessaires à nos futures activités commerciales, sans pour autant produire de revenus pour l'instant. Un rebond significatif est attendu l'année prochaine, à mesure que notre activité de partage commencera à générer des revenus.

Nos règles comptables sont validées et garanties par notre expert comptable agréé, CHAF Coopérative.

CHAF a été responsable pour la production de notre clôture comptable pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

En route vers 2024-2025

En juin 2024, la coopérative a célébré ses deux ans d'existence !

A l'échelle des coopératives, c'est encore jeune. En effet, les coopératives mettent en moyenne 7 ans à lancer leurs premiers projets. Nous sommes donc au début d'une histoire qui ne fait que commencer.



Priorités pour l'avenir

1- Atteindre les objectifs d'installations de panneaux solaires et de partage d'électricité

Afin d'atteindre l'équilibre financier d'ici 2027, nous devons atteindre nos objectifs d'investissement et de déploiement. Nous devrions installer d'ici la fin de l'année 2024, 370 kW crête (encore 250 000 euros à signer). Notre pipeline actuel devrait nous permettre d'atteindre cet objectif. Afin de poursuivre notre croissance vers l'équilibre financier, nous devons installer 500 kW crête en 2025. Cet objectif nécessitera une accélération de notre prospection et un engagement plus fort de nos membres dans cette prospection. En effet, si nous pouvons installer davantage de panneaux solaires, cela conduira à atteindre l'équilibre financier plus tôt.

Afin d'atteindre cet objectif, nous devons en particulier améliorer significativement notre taux de transformation. Nous devons obtenir un taux de transformation au moins similaire aux autres coopératives (environ 10%). Dans ce contexte, l'Organe d'Administration va professionnaliser la fonction de développement et de prospection de la coopérative en employant une deuxième personne afin de professionnaliser l'activité de prospection et de suivi des projets.

L'augmentation de l'installation de panneaux solaires permettra également d'augmenter la part d'électricité partagée, ce qui permettra à nos membres de bénéficier directement davantage de l'électricité produite. Nous explorerons également la possibilité pour les membres ayant déjà installé des panneaux solaires de pouvoir partager l'excédent d'électricité produite avec les autres membres de la coopérative.

2- Sécuriser et agrandir l'équipe opérationnelle

Afin de continuer son travail, notre coopérative doit pérenniser l'équipe opérationnelle et la renforcer dans la mesure du possible. Cette équipe fait actuellement face à une forte pression avec une charge de travail importante due à la complexité de l'activité et à la nécessité d'atteindre les objectifs ambitieux, tant d'un point de vue technique que sociétal. L'organe d'administration a donc décidé de renforcer l'équipe opérationnelle avec une ressource supplémentaire dédiée à la prospection et au développement de projets. Ces ressources opérationnelles sont aujourd'hui couvertes principalement par des subsides régionaux. Nous avons bénéficié aujourd'hui de 180 000 euros de subside régionale. Afin de garantir la pérennité de notre activité à son niveau actuel, nous devons obtenir 30 000 euros de subside supplémentaire en 2024, et 80 000 euros en 2025.

Compte tenu de l'évolution de la tendance politique en région bruxelloise, il est peu probable que le soutien en subsides dont nous bénéficions actuellement reste aussi disponible à l'avenir. Par conséquent, l'Organe d'Administration, par l'intermédiaire de l'un de ses groupes de travail, explore de nouvelles sources de financement, tant au niveau communal qu'europpéen.

De plus, pour faciliter la gestion de la coopérative avant que nous ayons suffisamment d'installations pour couvrir les frais opérationnels, nous devons investir le capital des coopérateurs et coopératrices dans la couverture des coûts opérationnels. Il devient peu réaliste de compter sur les subsides pour couvrir 100% des coûts de fonctionnement de la coopérative. Un rapport détaillé de l'utilisation du capital dans ce cadre sera présenté à l'assemblée générale.



3- Revoir notre plan de croissance

Afin de continuer notre croissance, la coopérative devra également réformer son mode de fonctionnement afin de réduire ses coûts opérationnels, tout en gardant une rémunération juste des employés. Nous devons également sécuriser des moyens de financement supplémentaires afin de faire face à l'investissement en projet. Notre objectif est de sécuriser 250 000 euros de dette bancaire supplémentaire pour 2025 et d'obtenir un crédit pont pour soutenir notre participation dans Seacoop.

Nos frais généraux représentent aujourd'hui environ 30 000 euros par an. Cette charge est trop importante pour notre coopérative – mais devrait être réduite à mesure que nos outils informatiques sont déployés et que nos processus sont automatisés. Malgré cela, l'Organe d'Administration a entamé une campagne d'analyse et de réduction des frais généraux de la coopérative.

4- Investir dans de nouvelles activités

La situation financière de brupower est relativement unique par rapport aux autres coopératives d'énergie citoyenne flamandes et wallonnes. Nos levées de fonds successives, malgré un niveau élevé d'ambition, ont été couronnées de succès, nous conférant une importante capacité d'investissement. En combinant cela avec de la dette bancaire, nous sommes en mesure d'investir dans de nombreux projets augmentant la rentabilité de la coopérative tout en diversifiant nos activités. Cette diversification est particulièrement opportune dans le contexte du marché bruxellois, marqué par une forte tension sur la production et le partage d'électricité.

Ainsi, l'Organe d'Administration a décidé de poursuivre les investissements de brupower dans la coopérative Seacoop, notamment en ce qui concerne les nouvelles concessions d'éoliennes en mer. Parallèlement, nous évaluons d'autres pistes d'activités liées à la chaleur renouvelable. L'activité de fourniture d'électricité continuera à être explorée au cours de l'exercice suivant.

Seacoop, la coopérative offshore. SeaCoop, est la coopérative belge active dans le domaine des éoliennes en mer du Nord inaugurée en juin 2022. Cette coopérative a été fondée par 33 coopératives citoyennes d'énergie renouvelable, flamandes, wallonnes, et bruxelloises également avec brupower comme acteur. Pour son activité locale brupower se concentre bien sur les panneaux solaires (photovoltaïques), mais à terme, brupower souhaite aussi explorer toutes les options d'énergie renouvelable dans un contexte urbain.



AG 2025: une première élection

Chères membres, chers membres,

Comme prévu à l'article 29 de nos statuts, **2025 sera une année d'élection pour brupower**. Notre coopérative rentre dans sa troisième année d'activité et le Conseil d'Administration sera donc renouvelé de moitié. Pour rappel, notre Conseil d'Administration est constitué actuellement de 4 personnes, **deux sièges seront donc ouverts au scrutin des membres**. En raison de notre jeune histoire, cette élection sera une première pour notre coopérative. Nous espérons qu'elle marquera la continuité d'une belle tradition démocratique pour brupower.

Chaque sociétaire souhaitant candidater au Conseil d'Administration se présente de manière individuelle, et sera élu-e individuellement. L'élection se fera par un scrutin à bulletin secret, au suffrage direct des membres de l'Assemblée Générale. **Les nouveaux membres du Conseil d'Administration seront élus à la majorité simple du vote des membres** et viendront renforcer le travail des deux membres restant du Conseil et de notre Président Lionel Delchambre au sein de l'Organe d'Administration.

Cette élection sera également l'opportunité de la mise en pratique des quotas indiqués dans nos statuts (Article 29.6). Ainsi, notre Conseil sera composé au minimum de deux de femmes et de deux d'hommes.

Cette année d'élection permettra également d'instaurer un mécanisme supplémentaire de bonne gouvernance, comme prévu par nos statuts : **le Comité d'éthique** (Article 33). Ce comité est un organe de surveillance de l'Organe d'Administration. Il a pour mission de garantir le respect et le développement de l'impact sociétal positif de la Société, en accord avec les finalités, valeurs, objectifs et buts de la coopérative. Le Comité d'éthique sera composé de 3 membres tirés au sort parmi les membres de l'Assemblée Générale.

Comme vous le comprenez maintenant, **notre Assemblée Générale de 2025 sera un événement exceptionnel et marquera une étape importante dans la vie de brupower**. Nous encourageons les membres de brupower à envisager la possibilité de rejoindre le Conseil d'Administration et à **soumettre leur candidature pour le 31 mars 2025, au plus tard**, en envoyant un mail à l'un des membres actuels du CA.

Annexes

Vision et mission

brupower a pour but d'être la première coopérative d'énergie citoyenne alignée sur les valeurs de la fédération européenne de coopératives d'énergie citoyenne rescoop.eu sur la Région bruxelloise.

brupower vise réellement à ce que les citoyen.ne.s soient acteurs de la transition, notamment via sa gouvernance participative.

Historique

2020 Un groupe d'une quinzaine de citoyen.ne.s motivé.e.s se rassemble en ligne pendant le covid pour réfléchir au futur de Bruxelles d'un point de vue énergétique. Le rêve de départ ? Que Bruxelles soit rempli de panneaux solaires sur tous les toits. Que la transition énergétique soit fun, collective et facile. Aider les personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter des panneaux solaires à quand même les installer ! Aider les personnes qui n'ont pas accès à la toiture ou qui sont locataires à quand même bénéficier de l'énergie solaire. Que l'électricité soit moins chère, stable dans le temps et crée des liens dans le quartier.

2021 La flambée des prix de l'énergie sévit et il y a de moins en moins de fournisseurs à Bruxelles. De plus, le choix est limité à des entreprises multinationales, qui posent question tant au niveau éthique qu'environnemental. La nécessité de créer une coopérative citoyenne n'a jamais été aussi grande. Ce qui a été alors un rêve va devenir réalité.

2022 Publication d'une nouvelle ordonnance réglementant le partage d'énergie à Bruxelles. Le partage de l'énergie est une réelle innovation à Bruxelles et c'est ce qui va faire la force de la coopérative.
En juin 2022: le statut juridique de la coopérative est établie et le business plan s'est aligné sur ce cadre réglementaire
Novembre 2022: première ouverture de capital

2024

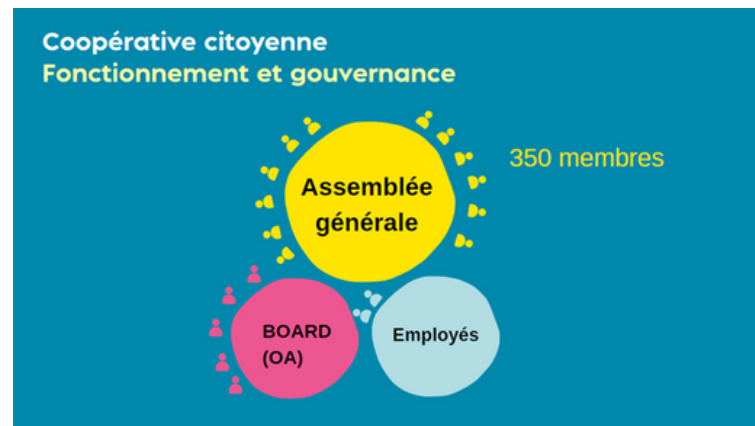
- Installation de nos premiers panneaux solaires pour l'asbl Doucheflux.
- Plusieurs copropriétés signent une convention avec brupower et plus de panneaux seront installés au second semestre 2024 !
- Juillet 2024: test du partage du surplus d'énergie produit par nos panneaux solaires

Aujourd'hui: la coopérative est véritablement lancée ! Grâce à nos premières références, il est plus facile de convaincre. brupower va pouvoir installer de plus en plus de panneaux solaires et partager le surplus sur la Région.

Equipe: fonctionnement

Organe d'administration

L'équipe à l'initiative de la coopérative brupower compose actuellement l'Organe d'Administration (OA). Ces personnes coopèrent à titre bénévole et le rôle de membre de l'OA ne peut être rémunéré.



Lionel Delchambre : expérience de 4 ans en tant que développeur de moyens de production et stockage d'énergie renouvelable (PV, grand éolien, biométhanisation, communautés d'énergie) au sein de la coopérative CLEF. Actuellement, chercheur à l'ULB et VITO sur l'électrification de différents secteurs (mobilité, chauffage) et impacts sur le réseau basse tension.

Jan Spriet : 7,5 ans d'expérience dans la recherche dans le domaine énergétique, la récupération de chaleur des eaux usées, et l'intégration de la chaleur dans les réseaux thermiques. Les projets de recherche exécutés en Belgique, Irlande et Pays de Galles, et Autriche. A travaillé quelques mois pour CityMined, notamment sur le projet La Pile et SunSud. Ensuite actif au sein de Bruxelles Environnement dans l'efficacité énergétique pour le secteur tertiaire, à travers les audits énergétiques et le permis d'environnement. Actuellement employé par Elia sur les questions de l'intermittence de la production renouvelable et de la consommation flexible. Notamment en termes d'activation de la flexibilité des assets basse tension, la production éolien offshore ou sur la réalisation d'étude adequacy à long terme.

Chloé Verlinden : urbaniste de formation, ses recherches ont porté sur les dimensions politiques et de gouvernance de la transition énergétique urbaine. Elle a étudié à Mar del Plata (Argentine), Ottawa (Canada) et Bruxelles (Belgique). Elle a travaillé pendant 3 ans comme collaboratrice au sein du projet La Pile (City Mine(d)) à Bruxelles où elle a accompagné des projets pilotes citoyens de communautés d'énergie.

Sébastien Mouthuy : 10,5 ans d'expérience dans le secteur énergétique (marchés day-ahead, réserves, flexibilités industrielles, flexibilités basse-tension). Expertise au niveau business, algorithmique et missions de consultance.

Stanislas d'Herbemont : occupe actuellement le poste de développement manager à la fédération coopérative REScoop.eu. Dans le cadre de ce poste, il est en charge du travail autour de la création, le financement et le développement de réseau citoyen autour de l'Europe. Stanislas suit également pour l'association la transposition et la mise en place des directives européenne au niveau national et régional, spécifiquement pour la thématique de l'efficacité et la sobriété énergétique.

Equipe bénévole

Notre coopérative citoyenne compte deux employés et 35 citoyen.ne.s s'impliquant de manière active dans les groupes de travail.

Les bénévoles sont organisés par groupe de travail thématique. Ces derniers mois, ces groupes de travail ont été repensés, améliorés, bonifiés.

A ce jour, nous avons 6 groupes de travail

1. **Le groupe de travail Communication & Inclusion:** gère les réseaux sociaux, la newsletter et la communication externe en général. Ce groupe de travail a pour objectif d'être inclusif et de rendre compréhensible à tou.te.s les sujets de la coopérative.
2. **Le groupe de travail Projets:** est le groupe de travail s'occupant de la partie plus technique des projets de production de la coopérative. Lorsque brupower prospecte un toit ou reçoit une demande d'installation de panneaux solaires, le groupe de travail s'assure de la faisabilité (inclinaison, ombre, ...) et s'occupe également du dimensionnement (combien de panneaux solaires pourraient être placés,...). Le groupe Projet gère également les aspects administratifs liés au partage d'énergie (remplir les mandats Sibelga, ...).
3. **Le groupe de travail Care:** ce groupe de travail se rapproche d'un département de ressources humaines d'une entreprise classique. Le groupe Care s'occupe du bien-être général des bénévoles en mettant en place des actions proactives: faciliter l'implication des bénévoles, onboarding et offboarding des bénévoles, ...
4. **Le groupe de travail Digital:** gère et facilite l'utilisation de solutions informations de la coopérative (ERP, mail, Slack, NextCloud,...). Selon les besoins des autres groupes de travail, le groupe Digital lie les besoins à des processus clairs afin que le collectif puisse collaborer efficacement ensemble.
5. **Le groupe de travail Fin & Legal:** garde un œil sur des opportunités de subside ainsi que sur les nouvelles réglementations. Ce groupe de travail a également prévu de mener des actions de plaidoyer dans le futur.
6. **Le groupe de travail Mouvement:** s'occupe de la vie de la coopérative. Ils organisent principalement des événements internes et externes.

Equipe salariée

Les personnes employées par la coopérative – brupower a pour vocation de rapidement se professionnaliser afin de pérenniser ses activités. Ainsi, deux employés travaillent actuellement au sein de la coopérative :

Caroline Marquet: coordinatrice de la coopérative depuis septembre 2023. Ingénieure de gestion avec plus de 7 ans d'expérience en gestion de projet à impact positif ainsi qu'en gestion du changement. Intérêts et expertises en intelligence collective, inclusion, coaching et gouvernance partagée.

Jérémie Dong: nouvel employé de la coopérative depuis mai 2024, Jérémie est chargé de développer les projets photovoltaïques ainsi que l'activité de partage pour brupower. Jérémie a travaillé un an en tant que chercheur après ses études en bioingénieurs. Il a ensuite été actif plusieurs années dans des départements commerciaux de plusieurs grandes entreprises

Nos partenaires

Tout cela n'aurait pas pu être possible sans nos partenaires

Nos partenaires



www.citymined.org



coopeos



Le DK



collectiv-a

crédal



Financité



Soutien financier



brupower sc es

Adresse du siège social :

17, rue Bissé

1070 Anderlecht

Bruxelles – Belgique

Numéro d'entreprise : 0787.241.013

Email – hello@brupower.be

Site internet – www.brupower.be

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

LinkedIn: [brupower](#)

Instagram : [brupower.be](#)

Facebook: [brupower](#)

Editeur responsable :

Lionel Delchambre



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **brupower**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Bissé

N° : 17

Boîte : 29

Code postal : 1070

Commune : Anderlecht

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0787.241.013

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

01-08-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 12-09-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-04-2023

au

31-03-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-04-2022

au

31-03-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.2, A-app 6.3, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.8, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Verlinden Chloé

rue Américaine 134 A

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-14

Fin de mandat :

Administrateur

Spriet Jan

Fernand Berniers 29 04

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-14

Fin de mandat :

Administrateur

Delchambre Lionel

Piers 115

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-14

Fin de mandat :

Administrateur

d'Herbemont Stanislas

de l'Escaut 64

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-14

Fin de mandat :

Administrateur

Mouthuy Sébastien

Bissé 17 22

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-14

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>40.843,48</u>	<u>5.000</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>30.793,48</u>	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	30.044,21	
Mobilier et matériel roulant		24	749,27	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>10.050</u>	<u>5.000</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>406.914,61</u>	<u>221.568,62</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>50.188,25</u>	<u>30.947,8</u>
Créances commerciales		40	264,44	250
Autres créances		41	49.923,81	30.697,8
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>356.237,68</u>	<u>190.620,82</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>488,68</u>	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>447.758,09</u>	<u>226.568,62</u>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
			10/15	<u>441.191,57</u>	<u>144.149,07</u>
			10/11	429.300	144.350
	Disponible		110	429.300	144.350
	Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		12		
	Réserves statutairement indisponibles		13		
	Acquisition d'actions propres		130/1		
	Soutien financier		1311		
	Autres		1312		
	Réserves immunisées		1313		
	Réserves disponibles		1319		
			132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-18.152,64	-200,93
Subsides en capital					
			15	30.044,21	
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		16		
	Charges fiscales		160/5		
	Grosses réparations et gros entretien		160		
	Obligations environnementales		161		
	Autres risques et charges		162		
			163		
			164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	6.566,52	82.419,55
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	6.470,41	2.419,55
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	446,91	2.419,55
Fournisseurs		440/4	446,91	2.419,55
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	5.023,5	
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.023,5	
Autres dettes		47/48	1.000	
Comptes de régularisation		492/3	96,11	80.000
TOTAL DU PASSIF		10/49	447.758,09	226.568,62

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	17.611,77	-15,52
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	27.695,28	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	607,68	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.643,55	150
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	5.660	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-17.994,74	-165,52
Produits financiers		6.4 75/76B	136,34	
Produits financiers récurrents		75	136,34	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	93,31	35,41
Charges financières récurrentes		65	93,31	35,41
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-17.951,71	-200,93
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-17.951,71	-200,93
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-17.951,71	-200,93

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres

Affectation aux capitaux propres

à l'apport

à la réserve légale

aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer

Rémunération de l'apport

Administrateurs ou gérants

Travailleurs

Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	-17.951,71	-200,93
(+)/(-)	(9905)	-17.951,71	-200,93
(+)/(-)	14P		
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	-18.152,64	-200,93
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	30.793,48	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	30.793,48	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	607,68	
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	607,68	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>30.793,48</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	5.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	5.050	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	10.050	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>10.050</u>	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		
(76A)		
(76B)		
66	5.660	
(66A)	5.660	
(66B)		
6502		